Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

Saran, le

ORLÉANS MÉTROPOLE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
> service des eaux

COMMUNE DE SARAN

EXERCICE 2016

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL

MAIRIE DE SARAN (Loiret)

José Santiago
adjoint délégué aux travaux et à l'environnement
par convention avec Orléans Métropole*

** du 1er janvier au 31 décembre 2017, les compétences eau potable, urbanisme, zones d'activités, voirie, espaces verts attenant à la voirie, défense incendie, relèvent de la communauté urbaine Orléans Métropole, mais restent gérées par la commune de Saran dans le cadre d'une convention de gestion transitoire*

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

PREAMBULE

Ce rapport sur le service public de l'eau potable reprend les indicateurs techniques et financiers précisés en annexe I du décret du 6 Mai 1995.

GENERALITES

Située dans la partie Nord de l'Agglomération Orléanaise, la Commune de Saran dispose de ses propres équipements en matière d'eau potable, qui sont exploités en régie directe par le Service des Eaux de la Ville de Saran.

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 - LA PRODUCTION

1.1.1 *Les anciens captages*

Jusqu'en septembre 2016, la Commune de Saran était alimentée par 3 captages :

- Le captage de la Tête Noire (Nord de la Commune)
- Le captage de Villamblain (au Sud/Ouest de la Commune)
- Le captage des Bruères (à l'Est de la Commune)

La capacité totale nominale d'exhaure était alors d'environ 750 m3/heure. Les eaux captées ne subissaient qu'un traitement par chloration.

Depuis septembre 2016, la Commune de Saran est alimentée par 2 nouveaux captages et les anciens captages ont été abandonnés. Suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral de DUP du 30 mars 2015 autorisant l'exploitation des nouveaux captages, les anciens captages doivent être comblés.
Une consultation d'entreprises est en cours pour ces travaux qui seront réalisés avant décembre 2017.

1.1.2 Les nouveaux captages

Les nouveaux captages sont :

- le captage de la Tuilerie
- le captage de Fontaine à Mignan

La capacité totale nominale d'exhaure est maintenant de 700m3/heure. Chaque captage produit 350m3/h.

1.1.3 La station de traitement

L'eau produite par le captage de Fontaine à Mignan contient un excès d'Arsenic et de Manganèse qu'il convient d'éliminer :

- Arsenic : 25µg/l pour une norme à 10µg/l
- Manganèse : 74µg/l pour une norme à 50µg/l

L'eau produite par le captage de Tuilerie contient un excès de Sélénium 12µg/l pour une norme à 10µg/l.

Pour rendre l'eau brute des captages propre à la distribution, la commune a créé une station de traitement à l'Orée de la Forêt.
Après traitement pour l'Arsenic et le Manganèse, et mélange pour le Sélénium, l'eau distribuée contient suivant le rapport d'analyse du laboratoire CARSO du 27 mars 2017 :

- Arsenic : 3µg/l pour une norme à 10µg/l
- Manganèse : 31µg/l pour une norme à 50µg/l
- Sélénium : 7µg/l pour une norme à 10µg/l

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

VOLUME PRODUIT :

a) Prélèvement des 3 forages communaux

Année civile	Tête Noire	Villamblain	Bruères	Chanteau	Tuilerie	Volume total produit
1985	531 580	491 730	409 530			1 432 840
1986	585 560	581 740	467 670			1 634 970
1987	594 170	524 320	451 710			1 570 200
1988	569 670	611 010	438 550			1 619 230
1989	581 700	446 290	431 330			1 459 320
1990	647 510	446 900	376 430			1 470 840
1991	649 970	473 590	175 330			1 298 890
1992	545 400	430 797	271 030			1 247 227
1993	580 669	512 322	284 580			1 377 571
1994	669 298	494 695	300 339			1 464 332
1995	732 699	479 192	325 004			1 536 895
1996	763 116	537 745	337 481			1 638 342
1997	749 840	471 175	285 652			1 506 667
1998	723 275	469 191	251 698			1 444 164
1999	715 766	482 338	244 767			1 442 871
2000	714 438	440 889	203 271			1 358 598
2001	822 657	243 647	336 512			1 402 816
2002	693 103	525 370	233 559			1 452 032
2003	693 946	630 066	292 040			1 616 052
2004	671 480	654 143	289 665			1 615 288
2005	675 982	634 018	290 028			1 600 028
2006	594 992	426 944	359 122			1 381 058
2007	657 944	266 317	294 084			1 218 345
2008	560.011	439 477	305 076			1 304 564
2009	558 871	523 846	290 022			1 372 739
2010	594 552	449 130	242 001			1 285 683
2011	569 540	463 802	130 906			1 164 148
2012	609 940	449 990	99 140			1 159 070
2013	657 507	630 560	233 087			1 521 154
2014	709 028	614 935	119 937 *			1 443 900
2015	858 901	551 350	91 782			1 502 033
2016**	487 413	486 471	152 265	143 421	132 660	1 402 230

* du 1er janvier au 30 juin 2014
** mise en service des forages de Chanteau et Tuilerie le 03 octobre 2016

b) volumes achetés à des collectivités riveraines

Concessionnaire	Rues	Volume
ORLEANAISE DES EAUX – Ville d'Orléans	rue des Aydes	6 646 m3
TOTAL VOLUME ACHETE		**6 646 m3**

c) volumes vendus

Concessionnaire	Rue	Volume
Saint Jean de la Ruelle	Rue de la Grade	**3 880 m3**

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 046-214603021-20170630-DST1706_151-DE

B - LA DISTRIBUTION DE LA CONSOMMATION

1. Le réseau

La longueur totale du réseau gérée par la Ville est d'environ 92 km.

Ces canalisations sont en fonte ductile pour les diamètres variant entre 80 et 350 mm et en polyéthylène pour les diamètres 63 mm.

L'exploitation du réseau montre que son fonctionnement est dans l'ensemble satisfaisant. Le nombre d'interventions pour réparations reste relativement faible.

Extension réalisée en 2000 : pose de 2 conduites fonte de Ø 300 au niveau de la rue de la Tuilerie et de l'ouvrage de franchissement de la voie SNCF pour la liaison entre le futur forage de la Tuilerie et la zone Ouest de la Ville.

Extension réalisée en 2002 : pose d'environ 1100 m de canalisation Ø 200 entre le giratoire de l'UTOM et la rue du Champ Rouge pour alimenter la zone des Vergers.

Travaux réalisés en 2005 : Déplacement de la conduite dans le giratoire de la rue de Montaran.

Travaux réalisés en 2006 : remplacement des conduites d'eau de la rue des Châtaigniers et de la rue de la Montjoie.

Extension réalisée en 2007 : 700 m environ de canalisation 200 mm pour la ZA du Champ Rouge (canalisation privée à reclasser dans le domaine public)

Travaux réalisés en 2008 : (voir plan en annexe)
- remplacement de la conduite et des branchements en plomb rue de l'Orme au Coin et rue Passe Debout
- Remplacement branchements en plomb rue des Sablonnières
- Déviation du réseau AEP au droit des giratoires de Gidy et de l'UTOM
- Extension du réseau, pose d'une canalisation Ø 63 sur 400 m rue de la vente Maugars

- 5 fuites sur canalisation de distribution et 58 interventions sur des fuites sur branchements ont été effectuées en 2008.

Travaux réalisés en 2009 :
- remplacement conduite eau rue du Goulet
- remplacement conduite eau et branchements en plomb rue Passe Debout
- remplacement branchements en plomb rue des Sablonnières

- 5 fuites sur conduite et 55 interventions sur fuites sur branchements ont été effectués en 2009

Travaux réalisés en 2010 :
- remplacement de conduite et branchements en plomb :
  . rue des Jonquilles – 300 m
  . rue Passe Debout – 650 m
  . rue de Montaran – 700 m
- remplacement branchements en plomb
  . rue de la Halte
  . rue des Sablonnières
  . rue des Déportés

- 7 fuites sur conduite et 43 interventions sur fuites sur branchements ont été effectués en 2010.

Travaux réalisés en 2011 :
- remplacement de conduite et branchements en plomb
  . ancienne route de Chartres – 1,2 km
- remplacement branchements en plomb

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

. rue des Sablonnières
. rue des Chimoutons

- extension de réseau
. alimentation du centre pénitentiaire

5 fuites sur conduite et 45 interventions sur fuites sur branchements ont été effectuées en 2011.

Travaux réalisés en 2012

- remplacement de conduite et branchements en plomb
. rue des Bouvreuils – 200 m
. rue des Bruères – 550 m
. rue des Poiriers – 300 m
. rue Anatole Faucheux – entre rue de Pimelin et rue des Barbins – 550 m
. rue du Polygone – 550 m
. rue de la Pelleterie – 550 m
. rue Gabriel Debacq (entre chemin des Chaumes et rue du Chêne Maillard) – 190 m
. rue du Hameau – 200 m

- extension de réseau
. rue des Barbins
. avenue J.Auriol (ZAC aérodrome)
. rue des Sablonnières
. rue du Chêne Maillard (entre rue du Polygone et rue Gabriel Debacq)
. rue des Quatre Clés
. rue de la Tuilerie

3 fuites sur conduite et 28 interventions sur fuites sur branchements ont été effectuées en 2012.

Travaux réalisés en 2013

- remplacement de conduite et branchements en plomb
. rue Anatole Faucheux – entre rue des Barbins et rue des Chimoutons – 600 m
. rue de l'Orme au Coin – entre rue Anatole Faucheux et rue des Quintaux – 300 m
. rue du Petit Montaran – 400 m
. impasse Villarmoy – 250 m

- extension de réseau
. rue Paul Langevin
. rue des Châtaigniers (bouclage avec le quartier Fassière)

Travaux réalisés en 2014

- extension de réseau :
. rond-point Tuilerie
. ZAC Portes du Loiret – tranche 2
. rue de la Source Saint Martin

- remplacement de conduites et branchements en plomb
. rue des Barbins – 350 m
. rue des Bergeronnettes – 200 m
. rue du Chêne Maillard – 750 m
. rue de la Haute Maison – 300 m
. rue de Montaran – 600 m
. zone des Cent Arpents – 650 m

Pas de fuite sur conduite et 12 interventions sur fuites sur branchements ont été effectuées en 2014.

Travaux réalisés en 2015 :

- remplacement de conduite et branchements en plomb
. allée Roland Garros et rue Pierre de Coubertin – 450 m
. rue de l'Orme au Coin – 1 080 m
. rue du Bourg – 450 m
. rue de Pimelin – 650 m

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

- remplacement branchements en plomb
  . rue des Quintaux
  . rue Jean Jaurès

- remplacement canalisations
  . RD 2020 – 50 m

Pas de fuite sur conduite et 12 interventions sur fuites sur branchements ont été effectuées en 2015.

Travaux réalisés en 2016 :
- remplacement de conduite et branchements en plomb
  . Rue du Bois Joly – 450m
  . Allé de l'Hopiteau – 300m
  . Rue des Poiriers / Rue des Toits – 540m
  . Rue du Bourg (entre la rue de l'Orme au Coin et l'Ancienne route de Chartres) – 500m
  . Allée de l'Orée de la Forêt – 570m
  . Ancienne route de Chartres (entre la rue du Bourg et la rue de la Fontaine) - 250m
  . Ancienne route de Chartres (entre la rue Passe Debout et la rue de l'Eglise) - 530m

- remplacement branchements en plomb
  . Rue Anatole Faucheux
  . Rue des Bordes

9 fuites sur conduite et 16 interventions sur fuites sur branchements ont été effectuées en 2016.

Nombre de compteurs

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement. Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel situé en limite de propriété ou à l'intérieur du logement.

Ce dernier système à l'avantage de protéger le compteur mais à l'inconvénient de laisser à la charge de la collectivité toutes les pertes qui existent depuis l'entrée de la propriété jusqu'à chaque logement collectif ou individuel :

Nombre de compteurs installés : 5 738

2. Les réservoirs

Les eaux captées et transportées sont réparties dans la Commune en satisfaisant les besoins essentiellement variables dans le temps. Les réservoirs (voir tableau ci-dessous) permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité (arrêt momentané).

La capacité de stockage de la commune (3 500 m3) est suffisante si l'on se réfère aux critères habituels de sécurité dans ce domaine et si l'on tient compte du fait que les capacités de pompage 700 m3/h satisfont les besoins des heures de pointe.

En effet, cette capacité de stockage représente un peu moins des besoins du jour moyen, environ 4 000 m3/jour.

3 La consommation

Population totale : 15 950 au 1er janvier 2017.

Le nombre d'abonnés :

Il comprend :

* Les ménages
* Les industriels

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

* Les artisans commerçants
* Les bâtiments communaux

total des abonnés en 2016 : 5 717 pour 5 738 abonnements, certains abonnés type HLM ou gérant de copropriété ayant plusieurs abonnements.

Branchements domestiques : ménages, industriels, agriculteurs soumis au tarif général mais aussi les branchements avec compteur individuel et collectif (immeuble). Dans ce dernier cas le compteur général correspond à plusieurs abonnés, mais aussi les collectivités achetant de l'eau à la Ville :

* les bâtiments communaux, écoles, mairies, ...
* Les équipements communaux, stades, piscine, ...

Les volumes distribués consommés comprennent :

- les volumes vendus facturés aux « domestiques »
- les volumes vendus facturés aux « gros consommateurs »

Distribution

Année	Total vendu m3/an	Tarif Normal m3/an	Gros consommateurs m3/an (tarif dégressif jusqu'en 2010)
1986	1 232 765	878 825	353 940
1987	1 232 511	793 577	438 934
1988	1 315 510	823 646	491 864
1989	1 389 020	901 505	487 515
1990	1 381 726	921 499	460 227
1991	1 316 433	859 673	456 760
1992	1 160 359	822 008	338 351
1993	1 151 398	826 910	324 488
1994	1 185 702	846 594	339 108
1995	1 247 379	887 311	361 068
1996	1 290 174	869 892	420 282
1997	1 179 318	789 220	390 098
1998	1 170 812	858 992	311 820
1999	1 185 678	884 779	300 899
2000	1 150 989	862 906	288 083
2001	1 171 942	862 626	309 316
2002	1 154 387	884 967	269 420
2003	1 292 122	1 000 402	291 720
2004	1 221 119	961 440	259 679
2005	1 180 604	900 328	280 276
2006	1 105 667	883 694	221 973
2007	1 037 756	869 438	168 318
2008	1 098 143	874 661	223 482
2009	1 138 828	909 273	229 555
2010	1 154 102	847 581	306 521
2011	1 138 002	957 975	180 027
2012	948 876	796 849	152 027
2013	1 215 036	1 059 328	155 708
2014	1 045 229	780 322	264 907
2015	1 198 288	942 454	255 834
2016	1.002 437	Sans objet	Sans objet

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

4 . Les pertes sur la distribution

Globalement les pertes sont constituées par la différence entre :

Les volumes produits	1 402 230 m3
Les volumes achetés	6 646 m3
Volume total produit	**1 408 876 m3**

Les volumes distribués	1.002.437 m3
Les volumes vendus	3 880 m3
Volume total consommé	**1.006 317 m3**

Rendement du réseau de distribution (en %)
R = (volume consommé / volume produit)
R = (1.006 317 m3 / 1 408 876 m3) *100
R = 72 %

Le rendement de 72 % est inférieur au rendement de l'exercice précédent 80 %.

Les pertes sont constituées :

- des fuites d'eau sur le réseau
- des purges des réseaux d'eau
- de l'utilisation des poteaux d'incendie pour les incendies et les essais de poteaux ainsi que le remplissage sauvage des citernes, les branchements des stationnements nombreux et prolongés des gens du voyage.

Evolutions apportées afin de limiter les pertes :

- Limiter le prélèvement d'eau sur les poteaux d'incendie. Pour information, le prélèvement d'eau à partir des poteaux d'incendie est exclusivement réservé au Service de l'Eau et aux services de lutte contre l'incendie. Par conséquent, le Service de l'Eau installe, sur le territoire communal, des bornes de puisage qui autorisent les entreprises (dont les activités spécifiques nécessitent d'importants volumes en eau) à prélever de l'eau.

- Comptabiliser le volume d'eau consommé pour la défense incendie sur domaine privé. Pour ce faire, le Service de l'Eau met en place des compteurs sur les réseaux destinés à la défense incendie. L'objectif est de comptabiliser cette eau afin d'avoir un meilleur rendement.

- Séparer les réseaux d'eau destinés à l'arrosage de ceux destinés à l'alimentation. L'objectif est d'équiper les branchements d'eau destinés à l'arrosage de compteurs afin d'être exonéré de la taxe d'assainissement. L'article R2333-123 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les volumes d'eau utilisés pour l'arrosage des jardins ou pour tout autre usage ne générant pas d'eaux usées pouvant être rejetées dans le système d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent de branchements spécifiques, n'entrent pas en compte dans le calcul de la redevance assainissement.

C - VERIFICATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Sur le plan qualitatif, les eaux distribuées sont conformes à la législation. Il y a lieu de noter une lente dégradation de leur qualité. Cette dégradation est essentiellement perceptible au niveau de la teneur en nitrates :

Année civile	Forage Tête Noire mg /l	Forage Villamblain mg /l	Forage Bruères mg /l	Station de traitement Orée de la Forêt
1978	25,0	25,0	25,0	
2009	46,8	43,5	34,6	
2010	48,8	44,8	35,8	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

2011	50,0	46,0	35,6	
2012	50,0	46,1	36,2	
2013	50,0	48,3	36,5	
2014	51,0	47,0	48,0	
2015	52,0	48,3	37,4	
01-2016 au 09-2016	54,0	47,9	37,4	
depuis le 10-2016				15,3

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

II - INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1. La tarification

La Ville de Saran est assujettie à la T.V.A.

Le type de tarification

La tarification est du type binôme (terme fixe et terme proportionnel)

Le terme fixe ou abonnement englobe :

* La location du compteur
* L'entretien des branchements (réseaux).

Leur prix sont fonction du diamètre du compteur.

* Abonnement annuel 2016 - délibération du Conseil Municipal du 24/11/2014

Caractéristiques du compteur Ø en mm	Redevance annuelle H.T Location de compteur	Redevance annuelle H.T Entretien branchements
Ø 15 - Ø 20	7,78 €	12,88 €
Ø 25 - Ø 30	18,01 €	12,88 €
Ø 40	29,58 €	12,88 €
Ø 65	104,06 €	28,48 €
Ø 80 – Ø 100	179,25 €	28,48 €
Ø 150 – Ø 200	332,48 €	28,48 €

La partie proportionnelle est bien entendu fonction du volume consommé.

Les modalités d'évolution et de révision

Le tarif est révisé chaque année. Par délibération du 18 décembre, le Conseil Municipal a décidé de fixer, pour l'exercice 2016, le tarif de l'eau utilisée à usage domestique par les abonnés à 1,09 € HT/m3 soit 1,15 € TTC/m3.

Modalités de révisions

La révision du tarif est proposée par la Commission des Finances dans le cadre de la préparation du budget (équilibre dépenses/recettes).

Les tarifs subissent également une évolution annuelle en fonction des tarifs décidés par l'Agence de l'Eau.

2 . Les éléments relatifs au prix du m3 d'eau

Présentation des composantes pour l'exercice 2016 qui se décomposent en 2 parties :

1. L'alimentation en eau
2. Les taxes d'environnement

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 015-215503031-20170530-DST1705_151-DE

1. L'alimentation en eau

Le produit est destiné à la Commune qui assure les travaux pour distribuer l'eau potable aux usagers :

•Gestion surveillance des équipements
•Entretien et réparation du réseau (élimination des fuites) longueur du réseau : 92 km
•Construction du réseau
•Pose des compteurs - facturation

Le prix du mètre cube d'eau consommée comprend 2 parties :

Partie fixe : location du compteur et entretien du branchement

* Prix fixé en fonction du diamètre du compteur.

Il finance les charges fixes du service de l'eau qui sont indispensables même s'il n'y a pas de consommation.

Partie proportionnelle

* Prix évalué en fonction de la consommation d'eau.

Ce produit est destiné à la Commune pour l'entretien, la surveillance et la gestion des équipements,

2. Taxes d'environnement

Il faut distinguer 2 types de redevances perçues par l'agence de l'eau.

. 1. La redevance pour prélèvement d'eau dans la source. Elle est fonction :

• du volume annuel prélevé et du type de captage
• de la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé

. 2. la redevance pollution, elle est fonction :

• de l'importance de la pollution produite
• de l'importance de la population

L'Agence de bassin Loire Bretagne perçoit pour l'ensemble des communes de la région cette redevance qui sert à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel. Exemple : aide aux collectivités pour la protection des nappes des captages, construction des réseaux d'égouts, de stations d'épuration, ...

3. La facture d'eau

Pour une meilleure compréhension de l'information, il est présenté une facture d'eau et l'évolution de ses composants sur deux exercices (2015 et 2016).

Pour prendre en compte l'incidence du terme fixe et se référer à une consommation annuelle, le décret prévoit que la facture sera calculée pour "une consommation de référence définie par l'INSEE". Elle est actuellement de 120 mètres cubes pour un compteur de Ø 20 mm.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

EXERCICE 2016

FACTURE TYPE 120 m3 D'EAU - COMPTEUR DE Ø 20 MM

	Quantité	PU HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Eau Abonnement compteur Ø 20 mm (location et entretien)	1	20,66	20,66	5,5	21,80
Consommation	120	1,09	130,80	5,5	137,99
Sous-total Eau – Part Commune de Saran					**159,79**
Taxes – environnement – Agence de Bassin Redevance prélèvement eau Taxe Pollution	120 120	0,056 0,23	6,72 27,6	5,5 5,5	7,09 29,12
Sous total taxes et redevances – Part Etat					**36,21**
TOTAL GENERAL TTC					**196,00**

FACTURE DE L'EAU SUR DEUX EXERCICES (Les montants sont exprimés T.T.C en €)

Facture (120 m3)	2015	2016	Evolution	Observations
Approvisionnement en eau Abonnement compteur Ø 20 mm (location et entretien)	21,80	21,80	0 %	Achat des compteurs
M3 d'eau consommé (120 m3)	137,99	137,99	0 %	Amélioration du réseau
Sous-total Eau	**159,79**	**159,79**	**0,00%**	
Taxes d'environnement Agence de l'Eau – prélèvement	7,09	7,09	0 %	Tarif fixé par Agence du Bassin
Agence de l'Eau - pollution	30,38	29,12	-4,15 %	Tarif fixé par Agence du Bassin
Sous-total Taxes	**37,47**	**36,21**	**-3,36%**	
Total facture sans assainissement	**197,26**	**196,00**	**-0,64%**	

Prix total du mètre cube d'eau consommé en €

	2015	2016	Evolution
Prix TTC au m3 Total facture	(1/1/15) 120	(1/1/16) 120	
SOIT	197,26 / 120 =1,644	196,00 / 120 =1,633	-0,67%

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

B . LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

3-1- LE SERVICE DE L'EAU

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget de l'eau en 2016 et indique les résultats.

SERVICE DES EAUX DE SARAN	2016

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	1 444 633,00 €	1 775 969,00 €
Réalisé	1 084 541,49 €	1 579 272,33 €
Taux de réalisation	75,07 %	88,92 %
Résultat		494 730,84 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	3 240 691,00 €	2 909 355,00 €
Réalisé	2 795 002,78 €	2 873 074,16 €
Taux de réalisation	86,25 %	98,75 %
Résultat		78 071,38 €

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	4 685 324,00 €	4 685 324,00 €
Réalisé	3 879 544,27 €	4 452 346,49 €
Taux de réalisation	82,80 %	95,03 %
Résultat		572 802,22 €

A l'examen des résultats, le budget du service de l'eau se solde au 31 décembre 2016 par **un excédent global cumulé de 572.802,22€.** Ce résultat tient compte de la reprise du déficit d'investissement de l'exercice 2015 de 905.106,06€. Hors cumul, l'exercice 2016 révèle un résultat global du budget de l'eau **excédentaire de 1.477.908.28€.**

Par section, le résultat de l'exercice 2016 de fonctionnement s'élève à **+494.730,84€.** Le résultat de l'exercice 2016 d'investissement s'établit à **+983.177,44€**.

Si l'on compare ces résultats avec les exercices précédents, le résultat de fonctionnement passe de +576.497,99€ en 2014 à +312.470,67€ en 2015 puis à +494.730,84€ en 2016.

Le résultat d'investissement passe de +59.744,24€ en 2014 à -1.040.282,77€ en 2015 puis à +983.177.44€ en 2016.

En ce qui concerne les taux de réalisations, les recettes et les dépenses de fonctionnement sont réalisées en 2016 respectivement à 75,07% et 88,92% des prévisions. Ces faibles taux de réalisation s'expliquent par le transfert de ce budget à la nouvelle Communauté Urbaine et de ce fait par l'impossibilité budgétaire de faire les rattachements habituels de dépenses et de recettes à l'exercice 2016.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont réalisées en atteignant les taux les plus hauts depuis 2008 soit respectivement 86,25% et 98,75% des prévisions.

Le tableau suivant retrace un historique des différents taux de réalisation par rapport aux prévisions :

Taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires				
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
2008	98,40 %	91,34 %	51,13 %	54,32 %
2009	94,03 %	112,03 %	50,25 %	43,44 %
2010	99,27 %	112,55 %	37,42 %	29,73 %
2011	94,96 %	82,24 %	31,77 %	48,30 %
2012	95,43 %	101,98 %	53,76 %	58,28 %
2013	99,47 %	92,72 %	50,73 %	51,17 %

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 046-214503021-20170630-DST1706_1_1-DE

2014	95,84 %	102,80 %	56,61 %	65,37 %
2015	95,41 %	98,02 %	87,29 %	57,89 %
2016	75,07 %	88,92 %	86,25 %	98,75 %

3-1-1- LES DEPENSES ET LES RECETTES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant relate les réalisations pour l'ensemble des chapitres d'exploitation de 2014 à 2016 et leurs évolutions.

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévisions 2016	Réalisé 2016	%
002	Excédent antérieur reporté					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		97,51			
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	57 794,48	61 727,87	79 410,00	78 762,19	99,18 %
70	VENTES DE PRODUITS	1 759 204,64	1 502 984,73	1 658 850,00	1 415 169,31	85,31 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	16 171,45	16 235,08	16 100,00	16 318,05	101,35 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 207,68	19 342,02	21 609,00	69 022,78	319,42 %
	Somme :	**1 856 378,25**	**1 600 387,21**	**1 775 969,00**	**1 579 272,33**	**88,92 %**

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévisions 2016	Réalisé 2016	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	236 105,12	231 540,78	329 525,00	199 125,72	60,43 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	101 366,59	126 796,81	147 980,00	147 975,95	100,00 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	235 000,00	240 000,00	180 000,00	0,00	0,00 %
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.			331 336,00	0,00	0,00 %
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	309 223,42	305 969,73	408 035,00	408 012,06	99,99 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	144 075,71	97 102,72	54 113,00	52 706,10	97,40 %
66	CHARGES FINANCIERES	238 143,68	235 308,38	308 330,00	271 333,38	88,00 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 965,74	51 198,12	16 650,00	5 388,28	32,36 %
	Somme :	**1 279 880,26**	**1 287 916,54**	**1 775 969,00**	**1 084 541,49**	**61,07 %**

Résultat d'exploitation	**576 497,99**	**312 470,67**	**0,00**	**494 730,84**	

A- LES RECETTES D'EXPLOITATION

Globalement elles régressent de 1,32% soit -21.114,88€. Il convient maintenant d'examiner les chapitres dans le détail pour expliquer une telle évolution des recettes :

a) CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Réalisé à plus de 99% des prévisions, ce chapitre concerne essentiellement les travaux d'investissement en régie qui passent de 51.521,68€ réalisés en 2015 à 64.359€ en 2016.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

b) CHAPITRE 70 : VENTES DE PRODUITS

Ce chapitre n'est réalisé qu'à 85% des prévisions et rencontre en 2016 pour la deuxième année consécutive une chute importante soit -5,84% ou – 87.815,42€.

- La principale raison de cette chute en 2016 est le transfert du budget vers la nouvelle communauté urbaine « Orléans Métropole » au 1er janvier 2017 qui n'a pas permis le rattachement comptable sur 2016 de 4/6 de la facture définitive (du 1er septembre 2016 au 28 février 2017) qui sera adressée par l'établissement intercommunal courant 2017 aux usagers.

- Les travaux, c'est à dire les branchements d'eau pour les usagers chutent également en passant de 76.531,12€ en 2014 à 24.874,92€ puis à 3.532,42€ en 2016 ;

c) CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste correspond à une prestation pour réalisation du rôle d'assainissement pour le compte de la Communauté Urbaine. Il reste stable du fait que la facturation est relative au nombre d'abonnés qui change peu. Ce produit s'établit à 14.766,88€ en 2016.

d) CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

A l'instar des charges exceptionnelles ce chapitre est fluctuant et aléatoire. En 2016, il est réalisé à 319% du prévu pour s'établir à 69.022,78€ notamment en raison de rattachements trop importants en dépenses sur l'exercice 2015 ce qui génère des régularisations par un produit exceptionnel.

B- LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation sont réalisées à 61% du prévu et à l'instar des recettes d'exploitation, elles diminuent par rapport à 2015 pour les mêmes raisons (impossibilité d'effectuer des rattachements de dépenses sur 2016 du fait du transfert du budget à la C.U.).

Plusieurs chapitres de dépenses peuvent être détaillés :

a) CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre est réalisé à un peu plus de 60% et diminue de 32.415,06€.
Alors que de nombreux postes augmentent au sein de ce chapitre en raison de la mise en service du nouveau château d'eau, des forages et des stations de traitement et de mélange, l'absence de rattachement du prélèvement au bénéfice de l'agence de l'eau (-55.547€) sur l'exercice 2016 fait régresser l'ensemble du chapitre.
Ainsi les frais d'électricité augmentent de 17.000€, les fournitures d'entretien augmentent de 14.000€, les fournitures administratives évoluent de +2.000€, l'entretien des terrains coûtent +3.400€, l'entretien de matériels et des appareillages progressent de +21.500€, les fournitures pour réalisation de travaux d'investissement en régie augmentent de 11.000€.

b) CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel augmentent de 16,70% entre 2015 et 2016 soit +21.179,14€ et sont réalisées à 100% des prévisions. Cette augmentation correspond à la rémunération en année pleine 2016 d'un agent administratif de la ville intégré à 100% sur le budget de l'eau au 1er juillet 2015.

c) CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

Ce chapitre relate essentiellement les mouvements liés à la redevance pollution encaissée en produit de service et reversée à l'agence de bassin Loire Bretagne. Ce reversement prévu en 2016 à 180.000€ n'a aucunement été réalisé par l'impossibilité du rattachement comptable de la dépense à l'exercice. La réalisation de ce chapitre est entièrement nulle en 2016.

d) CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Ce chapitre est principalement composé par les dotations aux amortissements qui s'élèvent à 407.103,91€ en 2016.

e) CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre concerne essentiellement la participation du service de l'eau au frais de gestion du budget principal qui s'élève à 50.294€ en 2016 contre 96.601,43€ en 2015 en raison du transfert en année plein sur 2016, de la ville vers le service de l'eau, d'un agent y travaillant à temps plein depuis de nombreuses années et antérieurement rémunéré par la ville. Vient en sus les admissions en non-valeur qui s'élèvent à 2.412,10€.

f) CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

Les charges financières (intérêts de la dette) augmentent et passent à 271.333,38€ en 2016 contre

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

235.308,38€ en 2015 compte tenu des répercutions de la mobilisation du solde d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 562.000€ en 2015.

g) CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont par essence aléatoires d'un exercice à l'autre. En 2015, elles diminuent largement de 45.809,84€ notamment pour les apurements de rattachements excessifs de recettes à l'exercice antérieur qui passent de 38.667,52€ en 2015 à 1.316,96€ en 2016 et les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs qui passent de 11.090,25€ en 2015 à 2.424,52€ en 2016.

3-1-2- LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant retrace l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement réalisées par le service de l'eau de 2014 à 2016.

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévisions 2016	Réalisé 2016	%
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPO	75 432,47	135 176,71			
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.			331 336,00		0,00 %
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	309 223,42	305 969,73	408 035,00	408 012,06	99,99 %
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			23 125,00	23 118,42	99,97 %
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	482 573,22	576 497,99	312 470,00	312 470,67	100,00 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	194 512,50	117 521,25	375 725,00	339 473,01	90,35 %
16	EMPRUNTS ET DETTES	1 510 000,00	562 000,00	1 790 000,00	1 790 000,00	100,00 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Somme :	**2 571 741,61**	**1 697 165,68**	**3 240 691,00**	**2 873 074,16**	**88,66 %**

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévisions 2016	Réalisé 2016	%
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			905 106,06	905 106,06	100,00 %
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	57 794,48	61 727,87	79 410,00	78 762,19	99,18 %
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			23 125,00	23 118,42	99,97 %
16	EMPRUNTS ET DETTES	88 696,70	124 951,67	176 000,00	174 483,94	99,14 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 863,00	608,16	13 500,00	4 445,00	32,93 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 897,61	102 314,98	355 000,00	43 281,72	12,19 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 254 313,11	2 312 669,06	1 676 394,94	1 553 652,20	92,68 %
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	12 155,00	12 153,25	99,99 %
	Somme :	**2 436 564,90**	**2 602 271,74**	**3 240 691,00**	**2 795 002,78**	**86,25 %**

Résultat d'investissement	**135 176,71**	**-905 106,06**	**0,00**	**78 071,38**	

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2016, les recettes d'investissement du service de l'eau sont réalisées globalement à presque 89% des prévisions.
Hors reprise de l'excédent d'investissement reporté, elles évoluent de 1.175.908,48€ en 2016.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

Cela s'explique essentiellement par les constations suivantes :
Le résultat d'exploitation 2015 a été repris en recettes d'investissement à hauteur de 312.470,67€ en 2016 contre 576.497,99€ en 2015.
Les dotations aux amortissements (cf. chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) passent de 305.969,73€ en 2015 à 407.103,91€ en 2016.
Les subventions d'investissement versées dans le cadre du programme de restructuration du réseau d'eau et d'approvisionnement par le secteur nord-est passent de 117.521,25€ en 2015 à 339.473,01€.
Enfin, un nouvel emprunt de 1.650.000€ auprès du Crédit Agricole a été mobilisé pour financer les différents travaux ainsi que le solde (140.000€) d'un emprunt à taux zéro auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

B- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont progressé de +192.731,04% en 2016. Elles sont réalisées à plus de 86% de leurs prévisions.

Les dépenses d'investissement les plus importantes concernent les immobilisations incorporelles, corporelles et les immobilisations en cours (travaux en cours).
Il s'agit notamment :

Frais d'études	4.445,00€
Pose de compteurs d'eau	41.300,00€
Achat d'outillage industriel	1.981,72€
Aménagement de terrain autour du nouveau château d'eau	26.135,44€
Construction du nouveau château d'eau et des stations	238.374,73€
Alimentation en eau par le secteur nord-est	47.681,19€
Branchements d'eau (par entreprise)	6.000,00€
Réfection de la conduite RD 2020	12.322,50€
Réfection de la conduite rue du Bois Joly	180.358,73€
Réfection de la conduite rue des Bordes	36.164,98€
Réfection de la conduite rue du Bourg	98.333,50€
Travaux château d'eau des Bruères	4.529,00€
Réfection de la conduite ancienne route de Chartres	280.464,34€
Réfection de la conduite rue Anatole Faucheux	83.428,24€
Réfection de la conduite allée de l'hopiteau	98.847,33€
Réfection de la conduite allée de l'orée de la forêt	127.674,66€
Réfection de la conduite rue de l'orme au coin	111.846.50€
Réfection de la conduite rue des poiriers	190.676,66€
Amélioration de réseau (en régie)	17.348,35€
Travaux stations eaux usées (par entreprise)	10.814,00€
Branchements d'eau (en régie)	46.962,89€

Les remboursements en capital des emprunts sont également des dépenses d'investissement. Compte tenu de la mobilisation d'emprunts pour financer les travaux de réfection des conduites et d'approvisionnement en eau potable par le secteur Nord-Est, les remboursements en capital passent de 124.951,67€ en 2015 à 174.483,94€ en 2016.

3-1-3- CONCLUSIONS

Les travaux de restructuration du réseau et d'alimentation de la ville en eau potable par le secteur Nord-Est sont pour une grande partie terminés. Reste à exécuter sur l'exercice 2017 les rebouchages des anciens forages désormais inutilisés et la démolition du château d'eau de la « Tête noire ».
Le transfert de ce budget annexe à la nouvelle communauté urbaine au 1er janvier 2017 et l'impossibilité matériel, technique et financière, pour cette dernière d'assurer à cette date les différentes missions en matière de gestion de l'eau a nécessité la signature d'une convention de gestion qui permet depuis le 1er janvier 2017 à la ville de Saran de finaliser cette opération et de continuer à remplacer les conduites usagées.

La ville a clôturé le budget du service de l'eau au 31 décembre 2016 par des excédents d'investissement et de fonctionnement qui sont transférés à la nouvelle communauté urbaine au 1er janvier 2017.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (valeur de 0 à 120)

- Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte : + 10
- Mise à jour du plan au moins annuelle : + 5
- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, la catégorie de l'ouvrage : + 10
- Information structurelle complète sur chaque tronçon (diamètre et matériau) : + 10

- Inventaire des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages de distribution : + 10
- Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses..) : + 10
- Caractéristiques techniques du compteur d'eau par abonné (date de pose, références) : + 10
- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements : + 10
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation du réseau d'eau potable : + 5

INDICE GLOBAL = 80

Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)
I = (volume distribué – volume comptabilisé) / long. du réseau) / (365)
I = (1 408 876 m3 – 1.006 317 m3) / 92 kms / 365
I = 11,98 m3/km/jour :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)

I = (long. Cumulée du linéaire de canalisations renouvelées N-4 / 5 / long. du réseau)

ANNEE	LONGUEUR (km)
2012	2,720
2013	1,550
2014	2,800
2015	2,950
2016	3,140
TOTAL	**13,16**

I = (13,16) / 5 / 92 x 100
I =2,63 % :

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

= (nombre de coupure d'eau au cours de l'année dont les abonnés ne sont pas informés à l'avance / nombre d'abonnés) * (1000)
= (2/5632)*1000
= 0,35

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés = 24 heures

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

GLOSSAIRE

Valeur limite en France : 6,5 < PH < 9

Le PH d'une eau naturelle dépend de l'origine de celle-ci et de la nature des terrains traversés. Des eaux issues de massifs cristallins auront un PH plutôt acide. A l'inverse les eaux provenant de régions calcaires auront un PH plutôt basique. Des PH inférieurs à 7 peuvent provoquer une corrosion des tuyauteries métalliques. Des PH supérieurs à 8 entraînent une diminution de l'efficacité du processus de l'efficacité de désinfection au chlore.

Valeur limite en France : 50 mg/l

Les nitrates sont abondamment répandus dans le sol, dans la plupart des eaux et dans les plantes où ils sont nécessaires à la synthèse des végétaux. L'eau de boisson ne représente chez l'adulte que le quart des ingestions journalières. Les effets des nitrates ne sont pas en eux-mêmes dangereux pour la sécurité mais c'est leur transformation en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel

Le titre Alcalimétrique complet traduit l'alcalimétrie d'une eau. La connaissance de ces valeurs est essentielle pour l'étude de l'agressivité d'une eau puisqu'il dépend de l'équilibre calco-carbonique.

La valeur minimale limite en France est de 2,5 degré Français

Sa présence dans l'eau peut avoir des origines diverses :

* Lessivage des terrains avec dissolution des roches et minerais contenus dans le sous-sol
* Rejets industriels (pollutions minières, métallurgiques, sidérurgiques)
* Corrosion des canalisations métalliques (en fonte ou acier)

La valeur limite en France est de 200 ug/l

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Rapport d'analyse Page 1 / 20
Edité le : 13/07/2016

MAIRIE DE SARAN

Service des Eaux
Place de la Liberté
45774 SARAN Cedex -

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 20 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE16-79799
Identification échantillon : LSE1607-29729-1 — **Analyse demandée par : ARS du Centre DT DU LOIRET**
N° Analyse : 00113703 — **N° Prélèvement :** 00103507
Nature: Eau de production
Point de Surveillance : SORTIE BÂCHE DE MÉLANGE — **Code PSV : 0000002778**
Dept et commune : 45 SARAN
UGE : 0132 - AEP SARAN
Type d'eau : T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION
Type de visite : P2 — **Type Analyse :** P1P2D — **Motif du prélèvement :** CD
Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SARAN
mairie
place de la liberté
45770 SARAN
Nom de l'installation : MÉLANGE ORÉE DE FORÊT — **Type :** TTP
Prélèvement : Prélevé le 06/07/2016 à 10h40 Réceptionné le 07/07/2016
Prélevé et mesuré sur le terrain par le client ARS DT45 LE FRANC DOMINIQUE
Flaconnage CARSO-LSEHL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 07/07/2016

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	45P1P2D@	13	°C				25	
pH sur le terrain	45P1P2D@	7.55	-				6.5 9	
Chlore libre sur le terrain	45P1P2D@	0.25	mg/l Cl2					
Chlore total sur le terrain	45P1P2D@	0.30	mg/l Cl2					
Bioxyde de chlore	45P1P2D@	N.M.	mg/l ClO2					
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	45P1P2D@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse
Edité le : 13/07/2016
Identification échantillon : LSE1607-29729-1
Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CODAG
Microorganismes aérobies à 22°C	45P1P2D@	10	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	45P1P2D@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	45P1P2D@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	45P1P2D@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	45P1P2D@	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	45P1P2D@	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	45P1P2D@	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur	45P1P2D@	0	-	Qualitative				
Turbidité	45P1P2D@	0.68	NFU	Néphélémétrie	NF EN ISO 7027		2	#
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
pH	45P1P2D@	7.45	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de mesure du pH	45P1P2D@	20.7	°C					
Conductivité électrique brute à 25°C	45P1P2D@	493	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	45P1P2D@	21.60	°F	Potentiométrie	NF EN 9963-1			#
TH (Titre Hydrotimétrique)	45P1P2D@	23.8	°F	Calcul à partir du Ca et Mg	Méthode interne M_032144			#
Carbone organique total (COT)	45P1P2D@	1.1	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484		2	#
Fluorures	45P1P2D@	0.18	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1.5		#
Cyanures totaux (indice cyanure)	45P1P2D@	< 10	µg/l CN-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 14403-2	50		#
Paramètres de la désinfection								
Bromates	45P1P2D@	< 3.0	µg/l BrO3-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 15061	10		#
Equilibre calcocarbonique								
pH à l'équilibre	45P1P2D@	7.49	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier			
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	45P1P2D@	2 à l'équilibre	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier	1	2	
Cations								
Ammonium	45P1P2D@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.1	#
Calcium dissous	45P1P2D@	63.7	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Magnésium dissous	45P1P2D@	3.92	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Sodium dissous	45P1P2D@	6.9	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		200	#
Potassium dissous	45P1P2D@	2.0	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Anions								
Carbonates	45P1P2D@	0	mg/l CO3--	Potentiométrie	NF EN 9963-1			#
Bicarbonates	45P1P2D@	262.0	mg/l HCO3-	Potentiométrie	NF EN 9963-1			#
Chlorures	45P1P2D@	17.3	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250	#
Sulfates	45P1P2D@	8.7	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250	#
Nitrates	45P1P2D@	15.3	mg/l NO3-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	50		#
Nitrites	45P1P2D@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10		#
Métaux								
Aluminium total	45P1P2D@	16	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200	#
Arsenic total	45P1P2D@	3	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 20
Edité le : 13/07/2016
Identification échantillon : LSE1607-29729-1
Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quantif.	Références de qualité	CARSO
Fer total	45P1P2D@	21	µg/l Fe	ICP/MS après solubilisation et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200	#
Manganèse total	45P1P2D@	14	µg/l Mn	ICP/MS après solubilisation et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50	#
Baryum total	45P1P2D@	0.137	mg/l Ba	ICP/MS après solubilisation et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.7		#
Bore total	45P1P2D@	0.012	mg/l B	ICP/MS après solubilisation et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0		#
Sélénium total	45P1P2D@	7	µg/l Se	ICP/MS après solubilisation et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		#
Mercure total	45P1P2D@	0.01	µg/l Hg	Fluorescence après minéralisation bromure-bromate	Méthode interne selon NF EN ISO 17852	1.0		#
COV : composés organiques volatils								
BTEX								
Benzène	45P1P2D@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0		#
Solvants organohalogénés								
1,2-dichloroéthane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0		#
1,2-dichloropropane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Bromoforme	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Chloroforme	45P1P2D@	1.6	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Chlorure de vinyle	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5		#
Dibromochlorométhane	45P1P2D@	0.97	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Dibromométhane	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Dichlorobromométhane	45P1P2D@	0.99	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Hexachlorobutadiène	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Somme des trihalométhanes	45P1P2D@	3.56	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100		#
Tétrachloréthylène	45P1P2D@	0.68	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Trichloréthylène	45P1P2D@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Somme des tri et tétrachloréthylène	45P1P2D@	0.68	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10		
Epichlorhydrine	45P1P2D@	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	NF EN ISO 15680	0.1		#
Pesticides								
Total pesticides								
Somme des pesticides identifiés	45P1P2D@	0.022	µg/l	Calcul		0.5		
Pesticides azotés								
Cyromazine	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Amétryne @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine 2-hydroxy	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Atrazine déséthyl	45P1P2D@	0.022	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cyanazine @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Metribuzine @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Prometon @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Prometryne @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Propazine	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pymetrozine @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse
Edité le : 13/07/2016
Identification échantillon : LSE1607-29729-1
Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	Conformité
Sebuthylazine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Secbumeton 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Simazine 2-hydroxy 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Terbumeton 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Terbumeton déséthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Terbuthylazine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Terbuthylazine déséthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbutylazine)	46P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Terbutryne 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Triétazine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Simetryne 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Dimethametryne 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Propazine 2-hydroxy 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Triétazine 2-hydroxy 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Triétazine déséthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Sebuthylazine déséthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Sebuthylazine 2-hydroxy 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		1
Atrazine déséthyl 2-hydroxy 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Simazine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Atrazine désisopropyl	46P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Atrazine déséthyl désisopropyl	46P1P2D@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Atrazine désisopropyl 2-hydroxy	46P1P2D@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Cybutryne 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Clofentezine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	46P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Mesotrione	46P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Sulcotrione	46P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0
Desmetryne	46P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		0
Hexazinone	46P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		0
Metamitrone	46P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		0
Pesticides organochlorés								
Methoxychlor	46P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		0
Dichlorophene 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	46P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		0

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
2,4'-DDD	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
2,4'-DDE	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
2,4'-DDT	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
4,4'-DDD	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
4,4'-DDE	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
4,4'-DDT	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Aldrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03		#
Chlordane cis (alpha)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlordane trans (bêta)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlordane (cis + trans)	45P1P2D@	<0.003	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Dicofol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Dieldrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03		#
Endosulfan alpha	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Endosulfan bêta	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Endosulfan sulfate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Endosulfan total (alpha+beta)	45P1P2D@	<0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Endrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
HCB (hexachlorobenzène)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.05		#
HCH alpha	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
HCH bêta	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
HCH delta	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
HCH epsilon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Heptachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03		#
Heptachlore époxyde endo trans	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03		#
Heptachlore époxyde exo cis	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03		#
Heptachlore époxyde	45P1P2D@	<0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03		
Isodrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Lindane (HCH gamma)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Méthoxychlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Endrine aldéhyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlordane gamma	45P1P2D@	<0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pesticides organophosphorés								
Omethoate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Azinmethyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		1
Acéphate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Isazofos § Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

suite...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quantif.	Références de qualité	COFRAC
Azinphos éthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Azinphos méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Cadusafos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Coumaphos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Demeton S-méthyl sulfone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Dioxathoïs	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Isofenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Mevinphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Monocrotophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Naled	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		1
Phoxime	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Pyrimiphos éthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Sulfotep	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Trichloronate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		1
Methamidophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Oxydéméton méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Methacrifos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Phenthoate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Sulprofos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Anilophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Diméthylvinphos (chlorvinphos-méthyl)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Edifenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Famphur	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Fenamiphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Malaoxon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Mephosfolan	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Merphos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Paraoxon éthyl (paraoxon)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Piperophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Pyraclofos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Propaphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Etrimfos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		
Butamifos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Crufomate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Amidithion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Pyridaphenthion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Tebupirimfos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0
Isoxathion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET103	0.1		0

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Iprobenfos (IBP)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
EPN	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Dialifos	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		
Cyanofenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Crotoxyphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Cythioate	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Chlorthiophos	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Anilofos-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Iodofenphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bromophos éthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bromophos méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Carbophénothion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlorfenvinphos (chlorfenvinphos éthyl)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlormephos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlorpyriphos éthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlorpyriphos méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Demeton S méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Diazinon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Dichlofenthion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Dichlorvos	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Dimethoate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Disulfoton	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Ethion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Ethoprophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenchlorphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenitrothion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenthion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fonofos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Heptenophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Malathion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Methidathion	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Parathion éthyl (parathion)	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Parathion méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Phorate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Phosalone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Phosphamidon	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pyrimiphos méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Profenofos	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quantif.	Références de quantif.	COFRAC
Propetamphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pyrazophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Quinalphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Terbufos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Tetrachlorvinphos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Tetradifon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Thiometon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Triazophos	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Vamidothion	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Somme des parathions éthyl et méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Carbamates								
Carbaryl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Carbendazime	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Carbétamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Carbofuran	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Carbofuran 3-hydroxy	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Ethiofencarb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Mercaptodimethur (Methiocarbe)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Methomyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Oxamyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pirimicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Propoxur	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Furathiocarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thiofanox sulfone 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thiofanox sulfoxyde 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Carbosulfan 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Dioxacarbe 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
3,4,5-trimethacarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Aldicarbe sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Iprovalicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Promecarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Propham	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Phenmedipham	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		1
Fenothiocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diethofencarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Bendiocarb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Benthiocarbe (thiobencarbe)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quantif.	Références de quantif.	COFRAC
Thiodicarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Pirimicarbe desmethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Ethiofencarbe sulfone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Aminocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Ethiofencarbe sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Methiocarbe sulfoxyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Pirimicarbe formamido desmethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Indoxacarb	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Aldicarbe sulfone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Butilate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Cycloate	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Diallate	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Dimepiperate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
EPTC	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Fenobucarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Ferroxycarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Iodocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Isoprocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Mecarbam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Mistolcarb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Mexacarbate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Propamocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Prosulfocarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Procympham	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Pyributicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Tiocarbazil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Triallate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Carbaryl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Desmedipham	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Penoxsulam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		1
Bufencarbe	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Karbutilate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Allyxycarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Aldicarbe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Benthiavalicarbe-isopropyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
Chlorpropham	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108			
Dimetilan	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Molinate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
				GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN -

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	codage
Benoxacor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Dithiocarbamates								
Ethylènethiourée ETU (métabolite manèbe,mancozèbe,méthiram)	45P1P2D@	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET135			
Ethylènurée EU (métabolite manèbe,mancozèbe,metiram)	45P1P2D@	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET135			
Amides								
Zoxamide 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		*
Flufenacet (flurtamone) 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		*
Acétochlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Alachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Furalaxyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Isoxaben	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Mepronil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Métazachlor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Napropamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Diurone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Oxadixyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Propanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Propyzamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Tebutam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Dimethenamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
2,6-dichlorobenzamide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Fenhexamid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Dimetachlore	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Dichlormide	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Ammoniums quaternaires								
Chlormequat-chlorure	45P1P2D@	<0.064	µg/l	HPLC/MS/MS injection directe	Méthode interne M_ET055			
Anilines								
Cryzalin 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		*
Benalaxyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Mélolachlor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Pyrimethanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Trifluraline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		*
Azoles								
Aminotriazole	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET135	0.1		*
Thiabendazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		*
Triticonazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		*

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	OCPMS
Azaconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Bromuconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cyproconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Difenoconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diniconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Epoxyconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenbuconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fluquinconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flusilazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flutriafol S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Hexaconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Metconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Penconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Propiconazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tebuconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tetraconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tetfubenzuron S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Bitertanol S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Penbutrazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triadimenol S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triadimefon S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Uniconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imibenconazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Tricyclazole S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenchlorazole-ethyl	45P1P2D@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Ipconazole	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Furilazole	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imazaméthabenz méthyl	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Prochloraz	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Tebufenpyrad	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Benzonitriles								
Ioxynil S Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Acrolein	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Chloridazone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

Edité le : 13/07/2016
Identification échantillon : LSE1607-29729-1
Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quantification	Références de qualité	CODRUN
Dichlobenil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenarimol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Ioxynil-octanoate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Ioxynil-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Diazines								
Bromacile	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Dicarboximides								
Folpel (Folpet)	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Procymidone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Vinchlozoline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Phénoxyacides								
Bifenthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bioresméthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
2,4-D 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
2,4-DB	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
2,4,5-T	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
2,4-MCPA 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
2,4-MCPB 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
MCPP (Mecoprop) total 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Dicamba	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triclopyr	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
2,4-DP (Dichlorprop) total	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Quizalofop	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Quizalofop éthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Diclofop méthyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Propaquizafop	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Haloxyfop P-méthyl (R) 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Fenoprop (2,4,5-TP)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Fluroxypyr	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Fluazifop 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Clodinafop-propargyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Cyhalofop butyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Flamprop-méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Flamprop-isopropyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Haloxyfop 2-éthoxyéthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Fenoxaprop-éthyl 9 Modif LQ : 0.020µg/l => 0.05µg/l	45P1P2D@	< 0.05	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		

...../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Référence de qualité	COFRAC
Haloxyfop	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fluazifop-butyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Coumafène (warfarin)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l fluroxypyr-meptyl ester	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
MCPP-n et isobutyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
MCPP-methyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2 ctyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
MCPP- 2-ethylhexyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2,4,4-trimethylpentyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-1-octyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		1
MCPA-methyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
MCPA-ethylexhyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-ethyl ester	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-butoxyethyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
MCPA-1-butyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2-butoxyethyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
2,4-D-methyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
2,4-D-isopropyl ester	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Phénols								
DNOC (dinitrocresol)	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Dinoseb	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l Dinoterb	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pentachlorophénol	45P1P2D@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pyrethrinoïdes								
Acrinathrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Alphométhrine (alpha cyperméthrine)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Cyfluthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Cyperméthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Esfenvalérate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenpropathrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Lambda cyhalothrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Permethrine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Tefluthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Deltaméthrine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenvalerate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Tau-fluvalinate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Betacyfluthrine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

Edité le : 13/07/2016
Identification échantillon : LSE1607-29729-1
Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CARSO
Strobilurines								
Pyraclostrobine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Azoxystrobine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Kresoxim-méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Picoxystrobine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Trifloxystrobine 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pesticides divers								
S-metolachlor	45P1P2D@	<0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142			
Boscalid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cymoxanil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		1
Bentazone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Chlorophacinone	45P1P2D@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fludioxinil 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Quinmerac 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Metalaxyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Bromoxynil 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Acifluorfène	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fomesafen	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tebufenozide 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Coumatetralyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flurtamone 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imazaquin 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Acetamipride 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Bromadiolone	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Mefluidide 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cycloxydime 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flutolanil 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fluazinam 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Florasulam 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imazamethabenz 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenazaquin 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Fluridone 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imidaclopride 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Isoxaflutole 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

...../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Metosulam $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imazalil $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Myclobutanil $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triforine $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thiophanate méthyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Thiophanate éthyl	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Pyrazoxyfen $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diflufenican $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Picolinafen $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Thiaclopride $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Pyroxsulam $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Benzoxide $ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diflufenicone	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Hexythiazox	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenamidone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tolclophos-méthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fosthiazate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Sethoxydim	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thiamethoxam	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pyraflufen-ethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Acibenzolar S-methyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imazamox	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tribenuron-ethyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Imazapyr	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Proquinazid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Silthiopham	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Clothianidine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			
Propoxycarbazone-sodium	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			
Triazamate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
AMPA	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	Méthode interne M_ET143	0.1		#
Anthraquinone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bifenox	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bromopropylate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bupirimate	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Buprofezine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Benfluralin	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CONFRAC
Bulnéine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chinométhionate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pendiméthaline	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pidonam (Tordon K)	45P1P2D@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET266	0.1		
Chloroneb	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlorothalonil	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Clomazone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Cloquintocet mexyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Cyprodinil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Diflufenican (Diflufenicanil)	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Dimethomorphe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Ethofumesate	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fenpropidine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Fenpropimorphe	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Fipronil	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Flumioxazine	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Flurochloridone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Flurprimidol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	45P1P3D@	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	Méthode interne M_ET143	0.1		#
Glufosinate	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/FLD	Méthode interne M_ET143	0.1		#
Lonacile	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Metolachlor	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Métaldéhyde	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Méthode M_ET171	0.1		
Norflurazon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Norflurazon déméthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Nuarimol	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Oxadixon	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Oxyfluorfene	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Piperonil butoxyde	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Propachlore	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Propargite	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pyridaben	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pyriméthanil	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Quinoxyfène	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Quintozène	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Roténone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Terbacile	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Tolylfluanide	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quantif.	Références de qualité	COFRAC
Chlorthal-diméthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Carfentrazone ethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Metenpyr diethyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Spiroxamine	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		
Mepanipyrim	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Biphényle	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Isoxadifen-éthyl	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Pyriproxyfen	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Clethodim	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Nitrofen	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Tetraul	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Tecnazène	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Floricamid	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Metrafenone	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Chlorfenson	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Urées substituées								
Chlorotoluron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Chloroxuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Chlorsulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diflubenzuron	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Dimefuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenuron	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Isoproturon 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Linuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Methabenzthiazuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Metobromuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Metoxuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Monuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Neburon 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triflumuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Trifasuflfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thifensulfuron méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tebuthiuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Sulfosulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Rimsulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Prosulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pencysuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Nicosulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Monolinuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Mesosulfuron méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Iodosulfuron méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Foramsulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flazasulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Ethoxysulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Ethidimuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diflufenican 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
DCPU	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée) 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cyclurون 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Buturon 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Chlorbromuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Amidosulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Siduron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Metsulfuron méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Azimsulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Oxasulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cinosulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flupyrsulfuron 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Halosulfuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Bensulfuron-méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Sulfometuron-méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Ethametsulfuron-méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Chlorimuron-éthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Tribenuron-méthyl	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triflusulfuron-méthyl (triasulfuron-méthyl) 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thiazsulfuron (thiazfluron)	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flupysulfuron-méthyl 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Diflufenican @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Thiéfenoxim @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Forchlorfenuron @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Pyrazosulfuron-éthyl @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
IPPMU (isoproturon-déméthyl) @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	45P1P2D@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
CMPU	45P1P2D@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
Hexaflumuron @ Modif LQ : 0.005µg/l => 0.020µg/l	45P1P2D@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		
PCB : Polychlorobiphényles								
PCB par congénères								
PCB 28	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			
PCB 31	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			
PCB 52	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 101	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 105	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 118	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 138	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 149	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 153	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 180	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 194	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			
PCB 35	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 170	45P1P2D@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 209	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			
PCB 44	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
PCB 18	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
Composés divers								
Divers								
Acrylamide	45P1P2D@	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET150	0.1		#
Phosphate de tributyle	45P1P2D@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172			#
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection								
Activité alpha globale	45P1P2D@	0.07	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		0.1	#
activité alpha globale : incertitude (k=2)	45P1P2D@	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704			#
Activité bêta globale	45P1P2D@	0.07	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704			#
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	45P1P2D@	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704			#
Potassium 40	45P1P2D@	0.063	Bq/l	Calcul à partir de K				
Potassium 40 : incertitude (k=2)	45P1P2D@	0.006	Bq/l	Calcul à partir de K				
Activité bêta globale résiduelle	45P1P2D@	< 0.04	Bq/l	Calcul			1	

.../...

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 045-214503021-20170630-DST1706_151-DE

CARSO-LSEHL

Edité le : 13/07/2016

Identification échantillon : LSE1607-29729-1

Destinataire : MAIRIE DE SARAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	45P1P2D@	-	Bq/l	Calcul				
Tritium	45P1P2D@	< 8	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698		100	*
Tritium : incertitude (k=2)	45P1P2D@	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698			*
Dose totale indicative	45P1P2D@	< 0.1	mSv/an	Interprétation			0.1	

45P1P2D@ ANALYSE (P1P2D=P1P2+THM+BRO3) EAU DE PRODUCTION TRAITEE (ARS45-2016)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

MODIFICATION DE LA LQ

8

9 Perte de sensibilité nécessitant une réhausse de LQ.

Molécule positive en LC-MS-MS pour 2 identificateurs (Directive 98/23 CE) : MCPP

Taux d'ionisation modifié par la présence d'interférent (s) M_ET108

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire